

Fond d'Initiatives Locales (FIL)

FORMULAIRE DE DEMANDE 2026

Objectif du dispositif : Susciter les initiatives d'habitants/ collectifs d'habitants/associations, prioritairement en territoire rural en favorisant leur prise de responsabilité. Il propose aux personnes porteuses un accompagnement technique, une aide financière dans le respect des principes figurant dans le règlement.

Date de réception :

Intitulé de l'action :

Date / Période de réalisation :

Lieu de réalisation envisagé :

Association porteuse du projet :

Communes concerné(es) (cochez) :

☐ Artres	☐ Aubry du Hainaut	☐ Crespin	☐ Curgies
☐ Estreux	☐ Famars	☐ Hergnies	☐ Maing
☐ Monchaux sur Ecaillon	☐ Odomez	☐ Petite-Forêt	☐ Préseau
☐ Prouvy	☐ Quarouble	☐ Quérénaing	☐ Rombies et Marchipont
☐ Rouvignies	☐ Saint-Aybert	☐ Saultain	☐ Sebourg
☐ Thivencelle	☐ Verchain-Maugré	☐ Vicq	☐ Rombies et Marchipont

Nom du responsable de l'action au sein de l'association :

Cachet/signature :

Nom du demandeur et du suppléant (obligatoire) :

Coordonnées/adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Mail (obligatoire) :

(En cas d'absence du demandeur lors du comité d'instruction, un suppléant doit présenter le dossier à condition que son nom figure sur ce formulaire)

Montant de la subvention demandée au FIL :

Montant global de l'action :

À SAVOIR !

- Le responsable de l'action s'engage à veiller à la bonne réalisation du projet et à la production d'un bilan qualitatif et financier accompagné des pièces justificatives à hauteur du financement obtenu pour l'action.

Il est tenu d'utiliser la subvention accordée conformément au projet déposé.

- Il est impératif de consulter le règlement du dispositif avant de déposer une demande.
- Le montant maximum accordé ne pourra excéder 1 000€ (jusqu'à 2 500 si l'action est menée sur plusieurs communes éligibles au F.I.L avec un travail mutualisé de deux associations au moins respectivement de communes différentes).
- Pour toute demande portée par une association, **le cachet de l'association doit figurer sur la 1^{ère} page du formulaire de demande et celle-ci doit être signée par le/la président(e) de l'association.**
- Une fois l'action terminée, le demandeur est chargé de transmettre le bilan dès la réalisation de l'action. Le délai maximum pour fournir ce bilan est de 2 mois. **L'association porteuse est chargée de s'assurer du respect de ce délai.**
- Le F.I.L ne finance pas à 100% les actions. Vous devez donc trouver un autofinancement ou d'autres sources de financement pour au moins 10% du budget total afin de soutenir votre projet.
- Le bénévolat valorisé pour une action est à hauteur de 10€/heure.
- **Les financements de ce dispositif sont réservés aux communes de la CAVM qui ne bénéficient pas des dispositifs de la politique de la ville.**
- **Les devis détaillés doivent être joints à la demande.**

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif(s) de l'action : (3 objectifs maximum)

Public concerné par l'action (Nombre de participants attendus ou de personnes concernées par l'action, tranches d'âge, sexe...)

Descriptif du déroulé de l'action :

Champ d'intervention concerné par votre action : (cochez un seul champ)

- Citoyenneté
- Animation locale
- Solidarité
- Développement durable

Précisez les moyens de communication prévus (supports et lieux) :

Précisez les partenaires institutionnels et associatifs mobilisés : précisez comment (mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel) :

F.I.L BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges directes affectées à l'action		Ressources directes affectées à l'action	
Achats (frais d'activité)		Participation des habitants (billetterie – tombola, adhésion...)	
Achats matières et fournitures		Buvette, petite restauration	
Achats alimentation		Fond propre association	
Transports, déplacements		Subventions :	
Autres frais divers		- Etat	
Services extérieurs		- Région	
Locations		- Département	
Assurance		- Caf	
Divers		Subventions commune(s)	
Frais administratifs (Publicité – Publication)		Organismes privés (fondation, bailleurs sociaux ...) précisez :	
SACEM		-	
Frais de personnel		-	
Intervenants (troupes, comédiens, musiciens ...)		Autres aides, ou subventions affectées :	
		-	
		F.I.L	
Contribution en nature			
Dons (matériel, alimentation...)		Dons en nature	
Prêt (mise à disposition)		Prêt en nature	
Bénévolat valorisé		Valorisation bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

Total des dépenses = total des recettes